

Liste des agents constatateurs visés par l'article 116 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2022 portant exécution du décret du 15 octobre 2020 relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique

La ministre désigne les personnes suivantes comme agents constatateurs dans le cadre de l'article 116 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2022 portant exécution du décret du 15 octobre 2020 relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique :

- Frédéric DOUILLET (SPW TLPE)
- Florence DECROUPET (SPW TLPE)
- Cyrille DELNEUVILLE (SPW TLPE)
- Grégory TACK (SPW TLPE)

Namur, le **12. 12. 2024**



La Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports

Cécile NEVEN